

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 21 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N°01

OBJET : FINANCES LOCALES

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-trois le 21 mars, le Conseil municipal de la Ville de Bègles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **15 mars**.

Étaient présents : Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ABDELKADER, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guénoé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Kewar CHEBANT, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET
M. Jacques RAYNAUD donne procuration à M. Aurélien DESBATS
M. Florian DARCOS donne procuration à Mme Marie-Laure PIROTH
M. Alexandre DIAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY
Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à Mme Seynabou GUEYE
M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Christian BAGATE

Secrétaire de la séance : Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI

Monsieur Xavier-Marie FEDOU expose :

Au terme de l'article L1612-12 du Code général des Collectivités territoriales le Conseil municipal doit de prononcer sur les comptes remis par madame le receveur des finances.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L2121-31, L 1612-12 et – 13

VU le compte de gestion du budget principal rendu par la représentante du Centre des Finances Publiques de Villenave d'Ornon qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2021 et les recettes et dépenses de l'exercice 2022 au 31 décembre 2022

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT les pièces justificatives à l'appui du Compte de gestion susvisé et le détail des opérations de l'exercice 2022

CONSIDÉRANT la concordance du résultat du compte de gestion avec le Compte administratif 2022 du budget principal

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver les opérations de l'exercice 2022 et d'attester de leur concordance avec le compte administratif 2022.

Article 2 : D'arrêter et d'approuver les résultats de l'exercice 2022 du Budget Principal tels qu'ils figurent dans le tableau ci-après :

COMPTE DE GESTION 2022	Résultat de clôture de l'exercice précédent	part affectée à l'investissement	résultat de l'exercice	résultat à la clôture de l'exercice
<u>BUDGET PRINCIPAL</u>				
investissement	- 2 623 159,04		- 367 473,74	- 2 990 632,78
fonctionnement	17 949 487,23	4 431 549,77	3 668 800,36	17 186 737,82
TOTAL	15 326 328,19	4 431 549,77	3 301 326,62	14 196 105,04

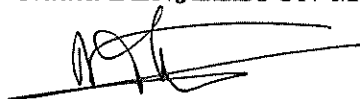
VOTANTS : 35

POUR : 28

ABSTENTIONS : 7 (M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

La SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Nadia BENJELLOUN-MACALLI



POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

Clément ROSSIGNOL PUECH



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20230321-SGCM20230324-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023